

Workshop sur le reporting Santé, Sécurité et Environnement

Un workshop consacré au reporting santé, sécurité et environnement a été organisé par Sonatrach les 29 et 30 octobre 2006 à l'hôtel El-Aurassi.

Cette rencontre organisée à travers une démarche participative de toutes les Structures du Groupe, avait pour objectif à travers ses quatre ateliers, de débattre les meilleurs voies et moyens qui permettront la mise en place au sein de Sonatrach d'un système de reporting HSE uniforme et efficace. Par ce workshop, Sonatrach cible à identifier et à définir les éléments d'informations, à déterminer les outils nécessaires et les moyens pour une meilleure diffusion de l'information.

A l'ouverture de cette rencontre, le Président Directeur Général de Sonatrach, Monsieur Mohammed Meziane a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé les préoccupations de Sonatrach à assurer la meilleure protection pour ses travailleurs et ses installations et ce, par l'implication de tout son personnel et particulièrement ses managers, l'acquisition d'expertises et la mise en place des centres de gestion de crises. Sonatrach consacre 1 400 000 US\$ pour un programme d'investissement et de



réhabilitation de ses sites industriels. Il a également annoncé le lancement prochain d'un programme de formation « Safety Behaviour Program » qui consiste à intervenir sur le changement du

comportement humain afin de minimiser voire éliminer les accidents. Ce programme concernera les 120 000 travailleurs du Groupe. Monsieur Meziane a déploré les accidents tragiques survenus récemment sur les installations de Sonatrach et a réitéré la détermination de l'entreprise à protéger la santé et la sécurité de ses employés. Au cours de la matinée de la première journée, des présentations relatives au thème ont été exposés. La première a porté sur le « reporting HSE à Sonatrach et les standards internationaux ». La Direction Centrale HSE a montré à travers cette communication, l'intérêt du reporting, les objectifs des indicateurs de performances HSE ainsi que les différents standards de reporting. Cette communication a surtout mis en valeur que la qualité du reporting dépend en grande partie de la méthodologie de collecte de l'information et du choix des indicateurs de performance et les moyens matériels mis en place à cet effet. Des communications relatives au reporting au sein de chaque Activité ont été par la suite présentées. (Suite page 3)

Dans ce numéro :

Workshop sur le reporting HSE	1-3
Sécurité info	2-3
Dossier thématique : La fiscalité environnementale	4
Veille réglementaire	5
Événements / Manifestations	6
Glossaire	6
Formation	5-6
Agenda	6

Station de pompage SP2: assurer le transport d'hydrocarbures dans le respect de l'environnement

Le Ministre de l'énergie et des mines, M. Chakib Khelil, a procédé le 07 octobre 2006 à l'inauguration de la mise en service de la station de pompage SP2 située à 25 km au nord-ouest de la ville de Laghouat, et devant permettre d'augmenter la capacité de transport de GPL de l'oléoduc LZ1 de 6 à 9 MTA. L'ouvrage, qui revêt une importance capitale dans la chaîne du GPL, conforte la nouvelle stratégie nationale de commercialisation des hydrocarbures visant à atteindre l'objectif d'accroissement des exportations du GPL à 3 millions de tonnes par an. Cet équipement d'un débit de plus de 1 010 m³/h a été réalisé par un groupement de sociétés algériennes: « Eterikib, Batinco, Batijic » dans un délai de 30 mois, tout en tenant compte de la protection de l'environnement. En effet, cette station est réalisée dans les normes les plus respectueuses de l'environnement (récupération des huiles et autres produits pollués). L'ensemble de la station est équipé d'un système de télésurveillance pouvant déterminer toutes éventuelles anomalies. Par ailleurs, ce projet a permis la création de 350 postes de travail.

B r è v e s ...**Incendie de pipelines en Tunisie:**

Un incendie, provoqué par des projections d'étincelles lors de travaux de soudure, s'est déclenché vendredi, 20 octobre 2006, sur des pipelines transportant des produits pétroliers d'une raffinerie vers le port de Bizerte (60 km au nord de Tunis). Le sinistre a été dominé en fin de journée. L'incendie n'a fait aucune victime mais a cependant occasionné des dégâts matériels.

Gazoduc en flammes en Iran, près de la frontière turque:

Un incendie est survenue à la suite d'une explosion jeudi 28 septembre au soir près de Bazargan en Iran, située à près d'un kilomètre de la frontière turque. L'explosion s'est déclarée sur un gazoduc alimentant la Turquie en gaz iranien. On ne déplore aucune victime.

Incendie dans une raffinerie à Cuba:

Le 27 septembre 2006, un important incendie de grandes proportions a touché la plus grande raffinerie de Cuba à La Havane, faisant deux blessés.

Explosion d'une citerne de pétrole en chine:

Une citerne de pétrole appartenant à la compagnie CNPC (China National Petroleum Corporation) a explosé le 28 octobre 2006 au nord-ouest de la chine et a fait 12 victimes parmi les ouvriers qui couvraient la citerne d'une peinture anticorrosive. L'incident serait provoqué par une réaction chimique due à des composants présents dans la peinture. Douze autres ouvriers ont été également touchés mais hors de danger.

Fuite dans un gazoduc à Hassi Messaoud:

Une fuite de gaz a entraîné, la nuit du 20 au 21 octobre, une explosion sur un pipeline situé dans la zone Irara à Hassi-Messaoud. La déflagration a provoqué un mouvement de panique et heureusement, personne n'a été touché par l'incident. Cependant les déflagrations ont été minimales et le feu a été vite maîtrisé.

Trois morts dans une explosion de gaz en Roumanie:

une explosion de gaz dans la raffinerie Rafo de Onesti, l'une des plus importantes en Roumanie a causé la mort de trois personnes mercredi 1er novembre. Selon les premières constatations, l'accident serait dû à une accumulation de gaz dans un des fours de la raffinerie.

Incident dans le gisement Nezla 19 à Gassi-Touil

Un incendie s'est produit vendredi 15 septembre 2006 à 15 heures trente, à Gassi Touil, situé à environ 140 km au sud de Hassi-Messaoud, à la suite d'une éruption incontrôlée de gaz. Le puits Nezla 19 en cours de forage, implanté dans le cadre du développement des champs de gaz de Gassi-Touil, Rhourde Nous, en partenariat entre Sonatrach et les compagnies espagnoles Repsol et Gas Natural, a pris feu, à la suite de pertes de gaz qui n'ont pas été maîtrisées. Parmi l'équipe de 15 personnes chargées de l'opération de forage, on compte 9 victimes, des foreurs algériens employés par l'ENTP dont deux n'ont pas été retrouvés bien que d'intenses recherches ont été menées par Sonatrach et le personnel de ses filiales pour les retrouver. Deux victimes, brûlés au

deuxième degré, ont été transférés d'urgence à l'hôpital d'Ain Naâdja puis évacués dans un hôpital spécialisé en France. Les autres ont été blessés légèrement et soignés et ont pu regagner leurs domiciles. Les premiers secours ont été assurés par les équipes d'intervention de Sonatrach, immédiatement dépêchées sur les lieux. Des cellules d'urgence au sein de Sonatrach ont été installées sitôt l'incident survenu. La société américaine Boots and Coots, experte en contrôle d'éruptions et possédant une grande expérience dans les pays du Golfe, a pris en charge l'extinction du feu. Sonatrach a signé un contrat d'une valeur de 2 millions de dollars avec cette société. Elle peut la solliciter à tout moment en cas de nécessité. Cinq

experts américains se sont déplacés sur site. Ils ont eu pour mission principale de localiser la source du feu pour couper la flamme. Ainsi, il a fallu dégager les matériels provenant de l'appareil de forage qui obstruaient le puits et de le fermer. Tous les moyens étaient réunis du fait qu'un incident similaire s'était déjà produit à Hassi-R'mel en 2002, au HR 64. Sonatrach n'avait donc pas besoin de se procurer le matériel pour faire face à ce genre d'incident. Comme dégâts matériels, l'incident a causé la perte de l'appareil de forage d'un coût de 4 millions de dollars. L'éruption a été maîtrisée le 8 novembre 2006. Toutefois, cet incident n'a eu aucun effet sur la diminution de la production globale.

Incendie dans une raffinerie de pétrole au Koweït

Une raffinerie de pétrole de Chouiba, d'une capacité de production de 200 000 barils jours, située à 80Km au sud de Koweït, a été totalement fermée, suite à un incendie qui s'était déclaré, le samedi 04 novembre 2006 vers 13H00 (10H00GMT), après une explosion survenue au niveau d'une de ses unités de pétrole lourd, selon les déclarations faites par le porte parole de la Kuwait National Petroleum Compagy (KNPC). Aucun blessé n'a été déploré et les causes de l'explosion n'étaient pas encore connues au moment de la déclaration. La raffinerie de Chouiba, avec celles de Al Ahmadi et de Mina Abdallah, totalisent une capacité de production pour la KNPC, de 920 000 barils par jours (Source : AFP, 4 nov. 2006).

Incident à Mohammadia et conséquences du non respect par les populations des distances de sécurité

Une explosion s'est produite le matin du 19 octobre sur le gazoduc GZ2, reliant Hassi R'mel à Arzew, dans la commune de Mohammadia, wilaya de Mascara. Le souffle de l'explosion a causé des blessures et des brûlures à 78 riverains. Une équipe médicale composée de 05 médecins, de 03 infirmières dotée de 06 ambulances a été dépêchée sur les lieux par Sonatrach pour porter assistance aux blessés. Les blessés ont tous été évacués vers les structures hospitalières de la région pour y recevoir les soins nécessaires. 22 ont été traités et ont pu regagner leurs domiciles et 7 ont été évacués vers le CHU

d'Oran, 2 jugés blessés gravement, ont été évacués vers l'hôpital de Montpellier (France). Une unité de soin est restée sur place afin d'assurer le suivi médical des blessés.

Sonatrach a, également, mis à la disposition des autorités locales des moyens logistiques, des denrées alimentaires ainsi que des repas pour les familles touchées par l'incident. L'incident n'aurait fait aucun blessé si les distances et les périmètres de protection avaient été respectés par les populations.

(suite page 3)

Workshop sur le reporting Santé, Sécurité et Environnement

(suite de la page 1)

Le reporting au sein de l'Activité Aval, est scindé en trois volets, à savoir: les accidents-incidents, l'environnement et la santé et enfin, les bases de données. Le reporting à l'Aval est essentiellement basé sur l'élaboration d'un rapport mensuel qui comporte:

- des informations sur la sécurité;
- des informations sur la santé au travail;
- un rapport d'activité de surveillance médicale;
- une cartographie des risques professionnels;
- et enfin, un rapport sur l'environnement.

L'Activité Amont a, quant à elle, présenté les difficultés et les contraintes qu'elle rencontre en matière de reporting au niveau de divisions et des différents sites, les données souvent difficilement exploitables, ainsi que les retards de transmission des données. Pour palier à ces insuffisances, l'Activité Amont suggère l'acquisition d'un outil informatique de traitement des données qui assure la transmission d'une manière rapide ainsi que leur fiabilité.

Pour l'Activité TRC, le reporting HSE est organisé selon trois segments: la communication interne, la communication intra-sectorielle et la communication externe. L'interaction entre les segments se fait grâce aux flux d'informations contenus dans les différents supports de communication tels que le BRQ (Bulletin de reporting quotidien), la note de conjoncture...

Il ressort que, les contraintes rencontrées par les Activités dans le reporting sont similaires en majeure partie à tout le Groupe Sonatrach, notamment en ce qui concerne la lenteur dans la transmission de l'information, une mauvaise homogénéité du reporting entre les structures et

l'absence de sensibilisation au niveaux des différents sites.

Enfin, des experts étrangers ont présenté leurs expériences en matière de reporting HSE. Eni a présenté ses indicateurs en matière de santé, de qualité (l'évaluation du risque lié à la santé, de l'audit technique...) ainsi que ses indicateurs de performances. Schlumberger utilise un logiciel facile et accessible basé sur des questions portant sur l'objectivité des descriptions des rapports, la neutralité des rapports et la facilité de leur lecture par tout le personnel du Groupe.

Enablon, éditeur de solutions logicielles de reporting et pilotage dans le domaine du développement durable et de la gestion HSE, a présenté deux façons d'aborder la gestion de l'information HSE: le SD-HSE et l'IMS.

Le SD-HSE, Sustainable Development, a pour but d'exprimer les besoins de reporting et pilotage des entreprises dans le cadre de la production des rapports du Développement Durable.

L'IMS, Incident Management System, a pour objectif, quant à lui d'exprimer les besoins de gestion, pilotage et amélioration des performances des entreprises en matière de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques.

Selon Enablon, une entreprise pourrait appliquer un des deux modèles ou adopter une solution double SD-IMS.

L'après-midi du premier jour et la matinée du deuxième jour ont été consacrées aux travaux en ateliers. Quatre groupes de travail ont été formés pour débattre des questions: - quoi reporter en situation

normale et anormale?
- qui reporte, à qui reporter et qui valide?
- quels sont les moyens à mettre en place pour un reporting efficace?

Au terme de ces travaux, des recommandations ont été faites par les participants.

Un représentant de chaque groupe de travail a présenté en plénière les résultats de la réflexion de chaque atelier.

Les recommandations les plus importantes sont:

- la révision du document (canevas) déjà existant par la clarification des définitions et concepts;
- l'uniformisation des rapports ;

- l'engagement d'une réflexion au niveau du partage d'expériences;

- l'association des Activités et des filiales pour l'élaboration des rapports d'activités avant consolidation au niveau de la Direction Centrale HSE.

A la question *qui reporte?*, les participants ont jugé que cette responsabilité incombe aux premiers responsables de l'Activités ou de la filiale.

Quant aux moyens nécessaires pour assurer un bon reporting, il a été montré la nécessité de mettre en place un outil uniforme et automatisé pour traiter et transmettre l'information. Des actions de formation doivent être également organisées à ce sujet.

Au terme de la consolidation, le Directeur Central HSE a procédé à la clôture du workshop et a exprimé ses remerciements à l'ensemble des participants pour avoir contribué aux travaux afin de mettre en place un système de reporting uniforme et efficace pour tout le Groupe Sonatrach.



Incident à Mohammadia et conséquences du non respect par les populations des distances de sécurité
(suite de la page 2)

La législation en vigueur définit clairement la gestion de ces périmètres de sécurité ainsi que les responsabilités concernant les périmètres de protection autour des installations industrielles dangereuses, à travers le décret n° 84 -105 du 12 mai 1984 portant institution d'un périmètre de protection des installations et infrastructure et de l'arrêté du 15 janvier 1986 fixant les limites du périmètre de protection autour des installations et infrastructures du secteur des hydrocarbures.

Tout savoir sur la fiscalité environnementale

Un Fonds National pour l'Environnement et la Dépollution (FEDEP) a été créé au terme de la loi des finances complémentaire de 2001. (JO n°38 du 21 juillet 2001). Le FEDEP est dirigé par le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et alimenté par :

- les taxes sur les actions polluantes ou dangereuses pour l'environnement ;
- les produits des amendes ou titre des infractions à la réglementation relative à l'environnement ;
- les dons et legs nationaux ou internationaux
- les indemnités au titre des dépenses pour la lutte contre les pollutions accidentelles occasionnées par des déversements de substances chimiques ou dangereuses dans la mer, dans le domaine hydraulique et les nappes souterraines publiques ou dans l'atmosphère ;
- les prêts accordés au Fonds et destinés à financer les opérations de lutte contre la pollution ;
- les dotations éventuelles du Budget de l'Etat ;
- toutes autres contributions et ressources ;

Le FEDEP est destiné à couvrir les dépenses liées au financement :

- de l'aide à la reconversion des installations existantes vers les technologies propres ;
- des contrôles à la source ;
- de la surveillance de l'état de l'environnement ;
- des études et de la recherche scientifique ;
- des interventions d'urgences dans le cas des pollutions accidentelles ;
- de tous les aspects liés à l'information, la sensibilisation et la vulgarisation, relatives aux questions de l'environnement ;
- des actions des associations d'utilité publique dans le domaine de l'environnement ;
- des projets d'investissements intégrant des technologies propres ;
- des remboursements des prêts accordés aux Fonds ;
- des actions relatives à la dépollution industrielle.

La lutte contre la pollution marine n'est plus supportée par ce fonds après les modifications apportées par la loi des finances 2006.

La taxe sur les activités polluantes a été établie par la loi des finances de l'année 1992. Elle est entrée en application en 1993 (Décret exécutif n°93.68 du 1er mars 1993, relatif aux modalités d'application de la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement).

Cette taxe ne concerne que les installations classées, régies par le Décret exécutif n°98.339 du 3 novembre 1998, définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature.

Quant à la taxe sur le stockage des déchets spéciaux, elle a été instaurée par la loi des finances 2002. Elle concerne les détenteurs de ce genre de déchets et les incite à prendre les dispositions nécessaires pour trouver des solutions de traitement appropriées. Le montant de cette taxe a été fixé à 10 500 DA la tonne de déchets industriels spéciaux et ou dangereux, déchets susceptibles de nuire à la santé publique ou à l'environnement.

La taxe sur les déchets des hôpitaux est destinée à inciter les hôpitaux et cliniques à se doter des équipements d'incinération appropriés. Son montant est fixé à 24 000 DA la tonne de déchets.

La taxe sur les carburants touche deux types de carburants plombés (normal et super). Elle est de 1 DA/litre d'essence super et normal plombés. Cette taxe est affectée dans les comptes du FEDEP (50%) et le Fonds National routier et autoroutier (50%).

La loi des finances 2003 a institué une taxe sur les eaux usées industrielles, établie selon le volume rejeté et la charge de pollution générée par l'activité en dépassement des valeurs limites telles que fixées par la réglementation en vigueur.

Cette taxe est reversée au profit du FEDEP (50%), du budget de l'Etat (20%) et des communes (30%).

La taxe sur le torchage a été établie par la loi n°05-07 relative aux hydrocarbures. C'est une disposition qui ordonne à tout contractant disposant d'une autorisation de torchage de s'acquitter d'une taxe spécifique payable au Trésor public de huit mille (8000) DA par millier de mètres cubes (Nm³).

La taxe sur l'utilisation de l'eau potable ou propre à l'irrigation a été instaurée pour assurer une récupération assistée des ressources en eau. Le contractant doit s'acquitter d'une taxe, payable annuellement au Trésor public. Le montant est fixé à quatre vingt (80) DA par mètre cube utilisé.

L'utilisation, le transfert ou la cession de crédit concernant l'émission de Gaz a effet de serre sont soumises au paiement d'une taxe spécifique payable par le contractant au Trésor public.

Instituées par la loi des finances 2006, la taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes est fixée à 12 500 DA par tonne, importés ou fabriqués sur le territoire national, et dont l'utilisation génère des huiles usagées. Les revenus de cette taxe sont reversés au profit du trésor public (15%), des communes (35%) et du FEDEP (50%).

La taxe sur les pneus neufs importés ou produits localement, est fixée comme suit :

- 10 DA par pneu destiné aux véhicules lourds ;
- 5 DA par pneu destiné aux véhicules légers. Les revenus de cette taxe sont affectés comme suit : 10% au profit du Fonds National du Patrimoine Culturel, 15% au profit du Trésor public, 25 % au profit des communes et 50% au profit du Fonds National de l'Environnement et de la Dépollution (FEDEP).

Ville nouvelle de Hassi Messaoud**Certification Iso 9001
version 2000 du GL4Z**

Deux décrets ont été promulgués concernant la création de la ville nouvelle de Hassi Messaoud ainsi que les modalités de sa gestion future.

Décret n°06-321 du 18 septembre 2006 portant création d'une nouvelle ville dénommée « ville nouvelle de Hassi Messaoud » qui est implantée sur le territoire de la commune de Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla.

Ce décret arrête la superficie du périmètre de cette nouvelle ville et fixe son programme général traitant des :

- espaces pour le programme d'habitat;
 - équipements administratifs;
 - infrastructures et établissements du sport et de la jeunesse;
 - instituts universitaires;
 - centres de formation ;
 - zones d'activités destinées à la production des biens et services liés aux activités énergétiques, universitaires.
- Pour ce qui est du volet environnement, ce programme prévoit :
- des systèmes et infrastructures de traitement des déchets et des eaux usées;
 - des espaces de protection autour de la ville nouvelle dont les usages sont fixés par le plan d'aménagement de la ville nouvelle;
 - une ceinture verte de protection de la ville nouvelle contre les vents.

Enfin, s'agissant des fonctions de base de cette ville nouvelle de Hassi Messaoud, ce décret traite également les activités **é n e r g é t i q u e s**, universitaires, culturelles, sportives et de loisirs.

Décret n°06-322 du 18 septembre 2006 fixant les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.

Ce décret précise que l'organisme de gestion cette nouvelle ville est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est régi par des règles administratives dans ces relations avec l'Etat et par des règles commerciales dans ces relations avec les tiers.

Cet établissement est placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'énergie.

Ce décret précise aussi que cet établissement est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général.

Le conseil d'administration est présidé par le ministre chargé de l'énergie ou son représentant. Il comprend aussi comme membres :

- le wali de la wilaya de O u a r g l a ;
- le président de l'Assemblée Populaire de

la wilaya de Ouargla;

- le président de l'assemblée populaire communale de la commune de Hassi Messaoud, et ;
- un représentant de chaque ministère (une trentaine).

Sur le plan financier, cet établissement est doté d'un fond initial sous la forme d'une dotation budgétaire dont le montant est fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre chargé de l'énergie.

L'Etat accorde à cet organisme des contributions financières en compensation des sujétions de service public que l'Etat lui impose.

Le complexe de production de gaz liquéfié GL4Z à Arzew a été certifié « ISO 9001 version 2000 » .

L'audit du complexe a été effectuée les 16, 17 et 18 octobre 2006 par SGS France.

Cette certification pour le management de la qualité, a été inscrite dans le cadre de la stratégie du Groupe.

Pour rappel, les unités certifiées ISO 9000 sont:

- le complexe GL2Z
- le complexe GL1Z
- PENTP
- HELIOS
- ENAGEO
- Naftal (aviation marine)
- et GTP.

Maitrise de l'énergie:**Formation d'auditeurs énergétiques et
hommes-énergie**

Devant le renforcement des dispositions réglementaires et législatives nationales relatives à la maîtrise de l'énergie, faisant obligation aux établissements grands consommateurs de l'énergie (loi n°99-09 du 28 juillet 1999), d'effectuer des audits énergétiques (décret exécutif N° 05-495 du 26 décembre 2005), la Direction Centrale HSE prévoit d'initier, en collaboration avec l'APRUE (Agence Nationale pour la

Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie), deux projets de conventions relatifs à la formation d'auditeurs énergétiques et d'hommes-énergie, au profit du personnel du Groupe Sonatrach. Cette formation a pour objectif l'acquisition d'une expertise ainsi que les outils nécessaires à l'intégration du mécanisme d'efficacité énergétique dans la gestion globale de l'entreprise.

Glossaire HSE

Ce glossaire a pour objectif de fournir des définitions simples et objectives de mots et formules fréquemment utilisés dans le domaine HSE.

♣ **Amélioration continue** : Processus d'enrichissement du système de management environnemental pour obtenir des améliorations de la performance environnementale globale en accord avec la politique environnementale de l'organisme.

♣ **Audit** : examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et résultats satisfont aux dispositions pré-établies, et si ces dispositions sont mises en oeuvre de façon efficace et apte à atteindre les objectifs recherchés.

13ème Réunion des Experts de l'environnement des pays de OPAEP -Le Caire Egypte

La 13^{ème} réunion des Experts Arabes de l'environnement tenue au Caire les 09 et 11 septembre 2006, s'inscrit dans le cadre de la concertation et de la coordination de la position des pays Arabes exportateurs de pétrole, en vue de la tenue de la douzième Conférence des Parties de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques COP12/MOP2, à Nairobi (Kenya), du 06 au 13 novembre 2006.

Cette réunion a porté sur le plan d'action adopté par la

COP11/MOP1 dans lequel a été initiée une nouvelle phase relative au régime du changement climatique international et sur la nécessité de maintenir l'effort en matière de discussions sur les changements climatiques afin de mieux défendre les intérêts des pays membres de l'Organisation des pays Arabes exportateurs de pétrole (OPAEP). En marge des travaux de cette 13^{ème} réunion des experts de

l'environnement des pays de l'OPAEP, les deuxième et troisième journées ont été consacrées à des Workshops sur le mécanisme pour un développement propre et les communications nationales.

Ces deux workshops ont été organisés en vue d'encourager le développement des projets MDP au sein des pays membres et créer un espace d'échange d'informations et d'expériences notamment dans l'élaboration des communications nationales.

Agenda

Sous le slogan « les Réformes ... Stratégies, Opportunités, Innovations », se déroulera la Semaine de l'Energie, SEA3, du 25 au 29 novembre 2006 à Oran. Cette manifestation de grande envergure, réunira pendant cinq jours, ingénieurs, spécialistes, experts et managers autour des thèmes qui caractérisent les plus grandes tendances actuelles de l'industrie de l'Energie. SEA3 sera constituée de trois grands événements :

- La Troisième Exposition Internationale sur le Pétrole et le Gaz (ALOG 3, Algerian Oil and Gas Exhibition 3), du 25 au 29 novembre 2006.
- La Cinquième Conférence Stratégique Internationale (CSI 5), sur les opportunités d'investissement dans le domaine de l'Energie en Algérie, du 26 au 27 novembre 2006.
- Les Septièmes Journées Scientifiques et Techniques de Sonatrach (JST 7) du 28 au 29 novembre 2006. Comme de tradition, ces Journées Scientifiques et Techniques seront un carrefour d'échange d'idées, de débats et de partage d'expériences vécues. Notons que ces journées consistent en des sessions plénières, des sessions audiovisuelles, des sessions par affiches (posters) et des tables rondes. Huit (08) thèmes seront abordés durant ces assises, parmi lesquels, celui ayant trait à la Santé, à la Sécurité, à l'Environnement et au Développement Durable.

Séquestration du Carbone : Réunion à Riyad Arabie Saoudite

Des représentants de Sonatrach ont assisté à la première Conférence Internationale sur le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en Arabie Saoudite qui s'est tenue les 19 et 20 septembre 2006 à Riyad, Arabie Saoudite.

Le thème de la Conférence était « **Protocole Kyoto et Arabie Saoudite : de l'observation à l'acceptation puis à la mise en œuvre rapide** ».

Organisée par le Ministère du Pétrole et des Ressources Minérales de l'Arabie Saoudite, la Conférence avait pour objectif de fournir aux participants une

compréhension conceptuelle du bénéfice financier et économique que le MDP pourrait apporter.

Cette conférence a été suivie, le 21 septembre 2006, par une table ronde sur le Piégeage et le Stockage du dioxyde de Carbone (PSC). Cette table ronde a été organisée conjointement par l'Union Européenne (EU) et l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP) et fait partie du Programme du Travail 2006 du Dialogue UE - OPEP sur l'Energie. La table ronde a visé à :

- informer les

participants sur les derniers développements en matière de technologie, coûts, politiques et règlements concernant le PSC;

- identifier des facteurs nécessaires au développement rapide du PSC, et;

- discuter le rôle potentiel du dialogue EU - OPEP dans la promotion du PSC.

Durant ces trois jours, plus de 300 participants ont assistés, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des entités industrielles, financières et légales, et également des institutions de recherche.

Formation Risk Management et Assurances

Dans le cadre de la formation interne, la Direction Centrale Groupe Finances, conjointement avec le consultant Gras Savoye a organisé une formation de 15 jours en Risk

Management et Assurances pendant le mois de novembre, à l'hôtel Hilton. Des cadres HSE y prennent part. La formation qui s'articule autour de thème d'actualité, permet

d'accéder à la nouvelle vision de la fonction assurances dans le Groupe et de profiter de la riche expérience des formateurs et spécialistes dans ce domaine.